Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_11-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Nathalie PERRIN, adjointe au maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025
- Présents : M^me^ PERRIN, M^me^ LE ROCH, M. MIRAULT, Mme BERNARD, M. GUILLO, M. LE SQUER, M^me^ MARROT, M. LE FLOCH, M^me^ LECOINTRE, M. GRARE, M^me^ PIRAUD, M. CATEAU, M^me^ ORGEBIN, M^me^ GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, M. MALARDÉ, M. CADORET.

– Absents ayant donné pouvoir : M. BONHOMME à M^me^ PERRIN, M. LE FÉE à M. GUILLO, M^me^ LIOT à M^me^ BERNARD, M. BOULARD à M. LE SQUER, M^me^ GOURVÈS à M^me^ MARROT, M^me^ KERDAVID à M^me^ LECOINTRE, M. PELLETIER à M. LE FLOCH, M^me^ PESQUER à M. MALARDÉ.

- Absent : M^me^ BROTONNE, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

Question n° 11 RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

EXPOSÉ de Mme PERRIN, adjointe à l'urbanisme et présidente de séance

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent élaborer annuellement un Rapport Social Unique (RSU) réunissant l'ensemble des données relatives à leurs ressources humaines.

Ce rapport doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante.

Le rapport social unique est avant tout un outil d'accompagnement dans la gestion des ressources humaines. Il permet de :

- réaliser un état des lieux des données ressources humaines de la collectivité (mieux connaitre sa collectivité, apprécier les caractéristiques des emplois et la situation des agents, comparer la situation des hommes et des femmes, mesurer l'évolution des données sur plusieurs années…) ;
- apprécier la mise en œuvre de mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap ;
- construire une stratégie RH (anticiper les besoins, décider des grandes orientations RH et des priorités à traiter dans le cadre des contraintes budgétaires…) ;
- alimenter les lignes directrices de gestion (définir la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ainsi que les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels…) ;
- animer le dialogue social.

Le rapport social unique 2024 a été présenté et débattu en CST le 27 novembre 2025.

Le conseil municipal PREND ACTE du Rapport social unique 2024 ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_11-DE

COMMUNE DE RIANTEC

Pièces jointes au projet :
– Rapport social unique 2024 (annexe 5)
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

A Riantec, le 17 décembre 2025,

L'adjointe au maire, présidente de séance — La secrétaire de séance,

MAIRIE DE RIANTEC * 56 Morbihan *

Nathalie PERRIN — Dominique BERNARD